



## Le Comité Français des Clubs Service Internationaux présente le concours « Ecrire et lire pour être libre »/Edition 2024

### Objet du concours.

Destiné à promouvoir l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences nécessaires à la vie sociale quotidienne, le concours « **Ecrire et lire pour être libre** » encourage et valorise toute initiative qui favorise l'acquisition ou la ré-acquisition des savoirs de base par des personnes accompagnées dans le cadre d'associations et de structures de formation engagées dans la lutte contre l'illettrisme.

Les candidats doivent être présentés par un interclubs local ou un club apparenté aux Clubs Service Internationaux constitutifs du Comité. Dans le cadre de ce concours cet interclubs ou ce club aura à authentifier et à parrainer la démarche visée au paragraphe ci-dessus et à s'impliquer dans son heureux aboutissement.

### Lauréats.

Le concours récompense, à travers l'interclubs ou le club parrain, des personnes ayant produit un texte qui témoigne de leur volonté de s'approprier les savoirs de base. Pour sa rédaction les concurrents sont invités, pour le concours 2024, à raconter une histoire sur l'un des thèmes suivants proposés par le CFCSI :

- Thème n°1 : « Une belle rencontre »
- Thème n°2 : « Un souvenir d'enfance ».
- Thème n°3 : « Une étape marquante de votre vie ».

La forme et la nature des écrits à produire sont libres (poème, article de presse, carnet de voyage, récit de vie, conte, prose...). Le texte étant de deux pages dactylographiées au maximum (de l'ordre de 5000 signes espaces compris)

Les textes soumis au concours d'écriture doivent être rédigés dans le cadre de formations, d'ateliers d'écriture ou de rencontres proposées par la structure d'accompagnement. En vue de la sélection finale, ladite structure devra s'assurer de la capacité des auteurs des textes d'en faire une lecture audible et compréhensible.

Au niveau national, parmi les écrits réceptionnés, ceux qui auront été sélectionnés par le jury constitué par le Comité, en raison de leur qualité d'écriture, de leur intérêt en tant que témoignage et de leur respect de ce Règlement, seront lus en la présence de ce jury par leurs auteurs à une date fixée à l'avance. Cette lecture pourra avoir lieu en visioconférence afin d'en faciliter la réalisation.

Ainsi les interclubs locaux n'auront pas à assurer le financement des déplacements des candidats sélectionnés jusqu'à Paris, ville où siège le jury national.

### Déroulement du concours et Jury.

L'organisation du concours est assurée localement par des interclubs locaux ou par un club,

Les interclubs ou clubs participent à sa promotion. Ils ont la responsabilité de procéder à la sélection locale. Les dossiers et les textes transmis au jury national, le sont par et sous la seule responsabilité des interclubs locaux ou des clubs conformément à l'objet du concours, selon les modalités définies par ce Règlement et dans le respect du calendrier ci-dessous.

Aux textes transmis au jury national doit être jointe une note fournie par la structure d'accompagnement expliquant le contexte de leur rédaction et la nature de son aide. Si plusieurs textes émanent d'une même structure, une seule note globale suffit.

**Le jury national est constitué sous la seule responsabilité du CFCSI. Il est souverain dans ses décisions quant à l'attribution des Trophées du concours « Ecrire et lire pour être libre ».**

**Au titre de cette édition 2024 du concours un lauréat sera récompensé par un Trophée et par une dotation financière de 300 euros, le jury national se réservant le droit de décerner en complément un prix spécial doté d'un trophée.**

**Calendrier :**

**1<sup>er</sup> Février 2024** : lancement du concours « Ecrire et lire pour être libre » par les membres du CFCSI : diffusion du Règlement auprès des interclubs et des clubs.

**Communication publique relative au concours lors de la 16<sup>ème</sup> Rencontre du CFCSI et lancement officiel du concours.**

**1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2024** : organisation du concours par les interclubs locaux ou par les clubs et les organismes locaux de lutte contre l'illettrisme ; production des textes par les candidats.

**1<sup>er</sup> septembre 2024**: date limite de réception des textes et des dossiers sélectionnés par les interclubs ou clubs locaux, à l'adresse suivante :

***Par Email : [concours@cfcsi.fr](mailto:concours@cfcsi.fr)***

***Un accusé réception vous sera adressé***

**10 septembre 2024** : réunion du jury national sous la responsabilité du CFCSI concernant les écrits et organisation de la partie orale en déterminant une date pour les candidats retenus en vue d'une lecture de leur texte devant le jury national en visioconférence. A l'issue de cette visioconférence, le nom du lauréat sera proclamé.

La remise du Trophée et du prix se fera ultérieurement.

Les interclubs locaux et les clubs peuvent prendre toute initiative pour célébrer et récompenser leur lauréat.